

ÉCOUTE TA VOIX FROMAGÈRE

AEC TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DU LAIT EN PRODUITS LAITIERS

CNL.09

 Saint-Hyacinthe ou hybride



TAUX DE PLACEMENT ÉLEVÉ

Un excellent taux de placement, et ce, après seulement 8 mois de formation



ENSEIGNEMENT HYBRIDE

Formation hybride comprenant 10 cours (585 heures) : théorie en ligne ou en présence et laboratoires pratiques en présence au campus de Saint-Hyacinthe



BOURSES D'ÉTUDES

Des bourses d'études sont offertes aux étudiants pour couvrir leurs frais d'inscription. Tous les détails via itaq.ca



FORMATION RECONNUE

Développée en association avec l'industrie de la transformation laitière, cette formation vous permettra de demander votre permis d'exploitation d'une usine laitière



De la théorie
à la pratique



VOUS APPRENDREZ :

- à contrôler la production de produits laitiers (fromage, produits glacés, beurre, breuvages laitiers, etc.);
- à maîtriser le fonctionnement et l'entretien des appareillages utilisés en transformation laitière;
- à appliquer les normes de santé et sécurité en usine laitière ainsi que l'assurance qualité

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT :

L'ensemble des cours pratiques et théoriques sont enseignés de jour, du lundi au vendredi. Les cours théoriques sont offerts en ligne et en présence simultanément.

Les cours pratiques se déroulent à l'usine laitière du campus de Saint-Hyacinthe et ils sont regroupés sur trois semaines à la session 1 et sur trois semaines à la session 2. **La présence aux cours pratiques est obligatoire.**

ET ENSUITE ?

Possibilités de carrière

- Technicien (pasteurisateur, qualité, usine, etc.)
- Coordonnateur (production, qualité, etc.)
- Planificateur de production
- Conseiller technique

CONDITIONS

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation collégiale jugée suffisante
- **ET** satisfaire à l'une des conditions suivantes :
 - avoir interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire;
 - être visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental;
 - avoir interrompu ses études à temps plein pendant une session et a poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session.